



Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **Lundi, le 12 janvier 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19 heures.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers, André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume.

La séance est présidée par le Maire Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Une vingtaine de citoyens assistent au début de l'assemblée, jusqu'à la fin de la première période de question.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael Laplume et résolu

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté,

Ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton Lundi, le 12 janvier 2015

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2014
5. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES
 - 5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1.1 Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;
 - 5.1.2 Nomination d'un représentant au Conseil d'administration de Résidences Potton;
 - 5.2 FINANCES
 - 5.2.1 Adoption de la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2015;
 - 5.2.2 Autorisation de paiement de quatre factures dues aux avocats mandatés pour l'année 2014;
 - 5.3 PERSONNEL
 - 5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES
 - 5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS
 - 5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.6.1 Nomination du chef pompier pour l'année 2015;
 - 5.6.2 Plan municipal de sécurité civile - Offre de service;

- 5.7 TRANSPORT & VOIRIE**
5.7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie;
- 5.8 HYGIÈNE DU MILIEU**
5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement;
5.8.2 Dépôt du rapport annuel sur l'Écocentre;
5.8.3 Tarification à l'Écocentre;
5.8.4 Récupération du plastique agricole;
- 5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
5.10.1 Dépôt du rapport de mensuel du Responsable en urbanisme et inspection en bâtiments;
5.10.2 Nominations au comité consultatif d'urbanisme et présidence du comité;
5.10.3 Dérogation mineure: 166 chemin Leadville, abatage d'arbres hors de la période de gel au sol;
5.10.4 Demande d'usage conditionnel, 327, rue Principale, garage de réparations ;
- 5.11 LOISIRS ET CULTURE**
5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire;
- 6. AVIS DE MOTION**
6.1 Règlement numéro 2011-398-B modifiant le règlement 2011-398 et son amendement sur les conditions d'emploi des employés municipaux;
6.2 Règlement numéro 2007-345-C modifiant le règlement 2007-345 constituant le comité consultatif en urbanisme et ses amendements;
- 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- 8. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES**
8.1 Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative VISA;
8.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période;
8.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier, par les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement 2007-349-A (2010) et ses amendements;
- 9. VARIA**
- 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adoptée.

3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire rappelle que la première période de questions ne porte que sur des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la session du Conseil. Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2014

**Il est proposé par Edith Smeesters
et résolu**

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er décembre 2014, la séance extraordinaire du 18 décembre 2014 et la séance statutaire d'adoption du budget annuel du 18 décembre 2014 tels que soumis.

Adoptée.

2015 01 02

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

5- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 **Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal**

Tel que prévu par la loi, tout membre du Conseil a l'obligation déclarer ou de mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis au Directeur général secrétaire trésorier de la Municipalité.

Le Maire, Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume déclarent, par un avis écrit et signé de leur main, leurs intérêts pécuniaires, lequel est déposé pour chacun d'entre eux lors de la présente séance ordinaire du Conseil.

Déposées.

2015 01 03

5.1.2 **Nomination d'un représentant au Conseil d'administration de Résidences Potton**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a confié à l'organisme sans but lucratif les Résidences Potton, le mandat de réaliser le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a versé à l'organisme une contribution en espèces et en biens d'une valeur de 150 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit tenir sous peu son assemblée générale annuelle et qu'un nouveau Conseil d'administration doit y être nommé;

CONSIDÉRANT QUE la charte de l'organisme prévoit que le Conseil municipal nomme un représentant pour siéger au Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et les référendums des municipalités, à l'article 357, permet, par inférence, qu'un membre du Conseil municipal puisse siéger au Conseil d'administration d'une autre organisation, tout en stipulant qu'il doit en faire mention dans la déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des élus;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et les référendums des municipalités, à l'article 305 alinéa 2.1, exclut un conflit d'intérêt qu'un membre du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration d'une organisation à **but non lucratif** pourrait encourir s'il participe à une décision concernant l'organisation en question lors d'une séance du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **André Ducharme**
et résolu

DE NOMMER le maire monsieur Louis Veillon à titre de représentant nommé par le Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration de Résidences Potton.

Adoptée.

5.2 FINANCES

2015 01 04

5.2.1 **Adoption de la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2015**

Il est proposé par **Pierre Pouliot**
et résolu

D'ADOPTER la liste des dépenses incompressibles jointe en annexe pour l'année 2015.

Adoptée.

Annexe

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

2015 01 05

5.2.2 Autorisation de paiement de quatre factures dues aux avocats mandatés par la Municipalité pour 2014

CONSIDÉRANT les quatre factures reçues récemment couvrant l'exercice 2014, totalisant 12 968,78\$, taxes et débours inclus;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour frais juridique pour l'exercice 2014 totalisera près de 40 000\$ avec l'inclusion de ces factures, contre une prévision budgétaire de 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE trois dossiers représentent près de 80% de ces frais juridiques;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'ACQUITTER ces quatre factures à la firme Monty Sylvestre pour services juridiques rendus, dont:

- ✓ Affaire du chemin de la Pointe (Potton c. Suzanne Thibault et als) pour 874,36\$ (fin de dossier);
- ✓ Affaire du référendum 2014 et des règlements de zonage 2001-291-AI (distinct) et d'usage conditionnel 2005-327-H (distinct) (Dildel Lavoie c. Potton) pour 5 941,95\$ (fin de dossier);
- ✓ Dossier général annuel des consultations variées pour 2 996,63\$;
- ✓ Dossier de l'évaluation de l'expropriation du réseau des Immortelles (Potton c. 9173-6678 Québec Inc.) pour 3 155,84\$ (dossier de 2009 non terminé, en cour administrative);

Adoptée.

5.3 PERSONNEL (aucune délibération)

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES (aucune délibération)

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS (aucune délibération)

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015 01 06

5.6.1. Nomination du chef pompier pour l'année 2015

Il est proposé par Pierre Pouliot
et résolu

DE NOMMER monsieur Francis Marcoux à titre de chef pompier pour l'année 2015.

Adoptée.

2015 01 07

5.6.2. Plan municipal de sécurité civile - Offre de service

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris la révision de son plan de mesures d'urgence, afin de le rendre pratique et facile d'utilisation en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration municipale ne dispose pas des ressources humaines pour mener à bien, dans un laps de temps raisonnable, cette révision;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Gagné a proposé une offre de service datée du 4 décembre 2014 concernant l'élaboration d'un nouveau plan simplifié de mesures d'urgence de la Municipalité, ce qui permettrait à la Municipalité de faire avancer rapidement ce dossier;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Gagné est bien placé pour exécuter un travail efficace et rapide dans ce dossier, de par sa connaissance de la Municipalité, ayant préparé le plan des mesures d'urgence précédent en 2005-2006;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'ACCEPTER l'offre de service de monsieur Raymond Gagné tel que proposé au montant de 11 957,40\$ taxes incluses.

Adoptée.

5.7 TRANSPORTS ET VOIRIE

5.7.1 Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics et Inspecteur en voirie

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable des travaux publics et Inspecteur en voirie, Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable de l'hygiène et de l'inspection en environnement. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

5.8.2 Dépôt du rapport annuel sur l'Écocentre

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport annuel des opérations de l'Écocentre pour 2014 préparé par la Responsable de l'hygiène du milieu et de l'inspection en environnement. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 01 08

5.8.3 Tarification à l'Écocentre

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel des activités de l'Écocentre en 2014 indique que la proportion des revenus de la tarification des dernières années est en baisse par rapport aux dépenses;

CONSIDÉRANT QU'une étude a permis de déterminer les coûts réels en volumes pour les encombrants et les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) et de comparer la tarification actuelle avec les autres options permettant de disposer des ces matières;

CONSIDÉRANT QUE qu'il y a lieu de modifier la tarification en vigueur afin qu'elle reflète mieux les coûts réels;

CONSIDÉRANT QU'un tarif unique pour les encombrants et les matériaux de CRD de même que pour les citoyens et entrepreneurs de Potton et les citoyens et entrepreneurs de Bolton-Est aurait pour avantage de simplifier la tarification;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2012-414 sur l'Écocentre prévoit à l'article 3.3 que « La tarification est établie par résolution du Conseil municipal et peut être modifiée au besoin par résolution également »;

CONSIDÉRANT QUE la tarification en annexe est proposée pour les citoyens, entrepreneurs et commerçants de la Municipalité du Canton de Potton et des municipalités ayant une entente d'accès à l'Écocentre;

Annexe

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

QUE la nouvelle tarification de l'Écocentre présentée en annexe soit adoptée;

QUE cette tarification soit en vigueur jusqu'à ce que des modifications soient apportées.

Adoptée.

2015 01 09

5.8.4 Récupération du plastique agricole

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fermes sur le territoire génèrent du plastique agricole, dont quatre en quantités importantes;

CONSIDÉRANT QUE ce plastique n'est pas recyclable au centre de tri où va le contenu des bacs bleus, mais que d'autres installations sont en mesure de recycler cette matière;

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote lancé en 2014, lequel consistait à utiliser des conteneurs pour récupérer les plastiques et les acheminer vers un centre spécialisé, a révélé que cette méthode était insuffisante pour les besoins réels des fermes dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une collecte au besoin (environ toutes les deux semaines) pendant la période où le plastique agricole est utilisé évitera l'utilisation de conteneurs et permettra la récupération d'un plus grand volume de plastique;

Annexe

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises R. Cherrier inc. est en mesure d'offrir ce service de collecte et de transport et a soumis une offre à cet effet, laquelle est décrite au projet d'entente en annexe;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

DE MANDATER Les Entreprises R. Cherrier inc. afin de fournir les services tel que décrits au projet d'entente ci-joint, le tout au tarif forfaitaire annuel de 1 500\$ plus les taxes, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Adoptée.

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE *(aucune délibération)*

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.10.1 Dépôt du rapport mensuel du Responsable en urbanisme et Inspection en bâtiments

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de l'Urbaniste et Responsable de l'inspection en bâtiments, monsieur Hugues Thivierge. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 01 10

5.10.2 Nominations au comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la composition et les règles d'alternance des membres du comité consultatif en urbanisme sont établies par le règlement 2007-345 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) sièges sont échus depuis le 1^{er} janvier 2015 et que les représentants du Conseil sont nommés annuellement;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidatures a été diffusé;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

EN CONSÉQUENCE
il est proposé Michael Laplume
et résolu

DE NOMMER rétroactivement au 1^{er} janvier 2015, les personnes suivantes conformément au règlement 2007-345 et ses amendements, pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme avec les membres déjà en poste :

Siège numéro 5 Edward Mierzwinski mandat de trois ans (échéance 2018)
(Secteur Province Hill /
Domaine Bombardier))

Siège numéro 6 Sandra Jewett mandat de trois ans (échéance 2018)
(Secteur Owl's Head /
Knowlton Landing)

Siège numéro 7 Robert Monette mandat de trois ans (échéance 2018)
(Secteur développement
Owl's Head)

Membres du Conseil Mme Diane Rypinski-Marcoux mandat d'un an

DE NOMMER la Conseillère Diane Rypinski-Marcoux à titre de présidente de ce comité pour l'année 2015.

ET DE remercier les membres sortants pour leurs années de service à titre de membre du comité consultatif en urbanisme.

Adoptée.

2015 01 11

5.10.3 Dérogation mineure: 166 chemin Leadville, abatage d'arbres hors de la période de gel au sol

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 10 décembre 2014 par 2411-6303 Québec inc. (dossier CCU161214-4.1);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a présenté le dossier aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé sur les lots 1024-P, 1026-P, 1134-P, 1135, 1136, 1137, 1138-P, 1139-P, 1140 (matricule 0089-38-3500);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à effectuer l'abatage d'arbres en respectant le pourcentage maximal autorisé, mais dans une période autre que le gel au sol;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que le prélèvement des tiges de bois commercial situées dans un secteur de contraintes sévères à l'exploitation forestière et en paysage naturel doit s'effectuer en période de gel au sol;

CONSIDÉRANT QUE le requérant apporte certains arguments concernant la dérogation demandée, dont, entres autres, que le fait d'entretenir la forêt sur une grande superficie nécessite une intervention sur une année complète et que cette opération doit être répétée chaque année, que l'objectif de la coupe projetée est de préserver la qualité du peuplement forestier et que la propriété a fait l'objet d'un plan d'aménagement préparé par un ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit accordée telle que demandée à la condition que la durée de la présente dérogation mineure soit limitée à la durée du certificat d'autorisation pour l'abatage d'arbres faisant l'objet de la présente demande et que les opérations d'abatage d'arbres s'effectuent lorsque le sol est sec.

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

D'ACCEPTER la demande visant à permettre le prélèvement des tiges de bois commercial situées dans un secteur de contraintes sévères à l'exploitation forestière et en paysage naturel d'intérêt supérieur dans une période autre que le temps de gel au sol, contrairement à l'article 69 du règlement de zonage numéro 2001-291 et ses amendements qui prévoit que ce type de prélèvement doit s'effectuer en période de gel au sol, mais à la condition que la durée de la présente dérogation mineure soit limitée à la durée du certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres faisant l'objet de la présente demande et surtout que les opérations d'abatage d'arbres s'effectuent lorsque le sol est sec.

Adoptée.

2015 01 12

5.10.4 Demande d'usage conditionnel, 327, rue Principale, garage de réparations

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée par l'entreprise Jauniaux et Jauniaux (dossier CCU161214-7.2);

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est situé sur les lots 461-P, 468-P, 470-P et 471-P dans la zone U-3 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à modifier les usages autorisés pour la propriété du 327, rue Principale, afin d'y permettre l'usage de garage de réparations;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation relatifs aux usages souhaités sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande d'usage conditionnel visant à permettre un garage de réparations soit autorisée à la condition que les critères d'évaluation de l'article 29 du règlement d'usages conditionnels numéro 2005-327 fassent partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par **André Ducharme**
et résolu

D'ACCEPTER la demande visant à permettre un usage relatif à un garage de réparations, le tout selon le règlement sur les usages conditionnels.

Adoptée.

5.11 LOISIRS ET CULTURE

5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire, madame Patricia Wood. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

6- AVIS DE MOTION

6.1 Règlement numéro 2011-398-B modifiant le règlement 2011-398 et son amendement sur les conditions d'emploi des employés municipaux

Le Conseiller **Pierre Pouliot**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2011-398-B sera présenté pour adoption.

Le règlement a pour objet de mettre à jour les annexes I (Grille de compensation salariale) et V (Tableau de l'ancienneté), cette dernière étant dynamique et changeante annuellement.

Conformément à la loi et afin de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption finale, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil présents dans les délais prescrits par la loi.

Donné.

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

6.2 Règlement numéro 2007-345-C modifiant le règlement 2007-345 constituant le comité consultatif en urbanisme et ses amendements

Le Conseiller **Michael Laplume**, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2007-345-C sera présenté pour adoption.

Le règlement a pour objet de modifier l'article 13 « Sommes d'argent » afin de permettre aux membres du Conseil qui siègent au CCU d'être éligible pour fins du frais de compensation de 60\$ par réunion convoquée, contrairement à ce que le règlement actuel stipule.

Conformément à la loi et afin de dispenser le Conseil municipal de la lecture dudit règlement lors de son adoption finale, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil présents dans les délais prescrits par la loi.

Donné.

7- ADOPTION DE RÈGLEMENTS *(aucune délibération)*

8- SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES

8.1 Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative VISA

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des paiements effectués durant la période, selon l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposée.

8.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des dépenses engagées mais non payées, selon l'article 7.4 du *Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposée.

8.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier par les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2007-349-A (2010) et ses amendements

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées par lui-même et par les Responsables selon l'article 7.3 du *Règlement numéro 2007-349A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

9- VARIA

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

10- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **Michael Laplume** et résolu que l'assemblée soit levée à 19h55.

Le tout respectueusement soumis,

Louis Veillon
Maire

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.